

Mémoire

Demande d'augmentation du montant de l'Allocation canadienne pour enfants pour les veuves et les veufs

Comité permanent de la condition féminine

Rachel Brien-MacLeod

Le 4 mars 2021

Mémoire – Demande d’augmentation du montant de l’Allocation canadienne pour enfants pour LES VEUVES ET LES VEUFS

Voici mon mémoire :

Je vous remercie de me permettre de me présenter et de soumettre dans un mémoire une demande d’augmentation du montant de l’Allocation canadienne pour enfants pour les veuves et les veufs.

Je m’appelle Rachel Brien-MacLeod et j’ai 40 ans. J’élève les enfants que j’ai eus avec mon défunt mari, Charlie Gunner. Il est décédé avec ses amis dans un tragique accident de chasse le 1^{er} avril 2015. Cet incident a été dévastateur pour tout le monde et pour la nation. Leur mort a été couverte par les médias canadiens comme la SRC. Notre maison se trouve à Mistissini, au Québec, à peu près à 9 heures de Montréal et à 10 heures d’Ottawa/Gatineau. Je fais partie d’une Première Nation, de la Nation crie de Mistissini. Dans ma communauté et ma région, nous disposons de ressources limitées. Nous devons nous déplacer hors de notre région pour que nos enfants puissent voir des spécialistes : optométriste, orthodontiste, etc.

À l’époque, j’avais quatre enfants à élever; mon aîné a eu 18 ans peu après l’accident, mais j’ai toujours trois enfants de moins de 18 ans. Depuis le décès de mon mari, j’ai éprouvé de la difficulté, et c’est encore le cas aujourd’hui, à m’en sortir financièrement, car je n’ai pas l’aide d’un partenaire, dont j’aurais besoin. Je travaille à temps plein, et j’ai des dépenses mensuelles, comme tout le monde, mais même avec mes revenus, je ne peux pas me permettre d’acheter certaines choses pour mes enfants, par exemple :

- Des lunettes ou des lentilles de contact sur ordonnance.
- Des vêtements pour toutes les saisons
- Des activités extrascolaires ou sportives
- Des appareils dentaires
- Les déplacements pour consulter l’orthodontiste – notre dentiste local a une liste d’attente de deux ans. Les dossiers de mes enfants se trouvent à Gatineau/Aylmer
- Des expéditions de chasse saisonnière pour préserver notre tradition et notre culture
- La rénovation de notre vieille maison (il n’y a pas de financement dans notre communauté pour les rénovations), je dois financer les travaux de ma poche
- Les dépenses mensuelles : électricité, téléphone, épicerie (le prix de la nourriture a augmenté depuis la pandémie de COVID), assurances (voiture et maison), prêt-auto, dépenses diverses (urgences), essence, pneus de saison, etc.
- L’achat de nouveaux meubles
- Autres

La liste est longue. Tous les éléments mentionnés sont des dépenses qui étaient partagées avec mon défunt mari. Nous n’éprouvions pas de difficultés à l’époque, car nous payions nos factures avec nos deux revenus. Cependant, quand vous êtes veuve, vous n’avez pas d’aide supplémentaire de qui que ce soit pour vous aider à payer les factures. Je ne peux pas me permettre d’acheter des lunettes pour mes enfants, ni même pour moi. Mon défunt mari nous a laissés sans rien; nous avons hérité de ses dettes. Cette situation est courante pour de nombreux veufs et veuves.

C’est la raison de cette demande d’augmentation du montant de l’Allocation canadienne pour enfants, afin que nous (veuves et veufs) puissions nous permettre d’acheter ce dont nos enfants ont besoin.

Mémoire – Demande d’augmentation du montant de l’Allocation canadienne pour enfants pour LES
VEUVES ET LES VEUFS

J’espère que vous examinerez ma demande, dans l’intérêt de tous les parents à revenu unique. Non seulement nous pleurons ceux que nous avons perdus, mais nous sommes également stressés par notre situation financière. Nous nous demandons comment nous allons pouvoir gérer la situation seuls.

Je vous prie d’accorder toute l’attention requise à ma demande. Non seulement le prix des denrées alimentaires a augmenté, mais le prix de l’essence et du bois d’œuvre a également augmenté.

Le prix du bois a doublé dans notre région. À cause de la COVID, tout a augmenté, sauf notre salaire. Il reste le même, alors que tout est trop cher à l’achat ou qu’il est même difficile de payer nos factures mensuelles. Le prix de l’électricité est toujours élevé ici, si on le compare à celui appliqué dans le sud de la province. J’ai vécu à Gatineau pendant trois ans (je suis allée à l’université) et l’électricité à Gatineau me coûtait environ 85 dollars tous les deux mois, alors qu’ici, dans le nord, je paie presque 300 dollars par mois. Dites-moi, comment pouvons-nous payer nos factures ici alors que tout est scandaleusement cher?

Je vous remercie de m’avoir donné l’occasion de présenter un mémoire. Si vous avez des questions, n’hésitez pas à communiquer avec moi.

Cordialement,

Rachel B. MacLeod

Rachel Brien-MacLeod
418-770-3731